

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers en fonction : 108 titulaires – 38 suppléants	Conseillers présents : 75 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 12 Absent(s) excusé(s) : 20 Absent(s) : 13
--------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : 21 mars 2017

Vote(s) pour : 87
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 27 mars 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-03-27-CC-3 :

Désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants supplémentaires au Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la fusion de la Communauté de Communes du Pays Boulageois avec la Communauté de Communes de la Houve,
VU la fusion de la Communauté de Communes du Val de Moselle avec la Communauté de Communes du Chardon Lorrain,
VU la fusion de la Communauté de Communes du Haut Chemin avec la Communauté de Communes du Pays de Pange,
CONSIDERANT que suite à ces fusions d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM et conformément aux statuts du Syndicat, Metz Métropole est appelée à désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants supplémentaires,

DECIDE de désigner, pour représenter Metz Métropole au Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM :

- en qualité de représentants titulaires :
 - Monsieur Pascal HUBER
 - Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN

- en qualité de représentants suppléants :
 - Monsieur Jean-Louis MICHELOT
 - Monsieur Jean-Marie PECHEUR
 - Monsieur Michel TOURNAIRE
 - Madame Isabelle KAUCIC

Pour extrait conforme
Metz, le 28 mars 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire <i>Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –</i> PREFECTURE DE LA MOSELLE – <i>9 place de la Préfecture – BP 71014 –</i> 57034 METZ CEDEX 1 -

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
 D.C.L.
29 MARS 2017
 ARRIVÉE
 CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Désignation des pièces	Nombre	Observations
✕ <i>Délibérations Conseil de Communauté.</i> <i>Lundi 27 mars 2017.</i>		Contrôle de légalité
✕ Point 1 – Installation d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant de la Commune de La Maxe.	1	
✕ Point 2 – Désignation de Monsieur Thierry PERNET au sein d'une Commission d'étude thématique.	1	
✕ Point 3 – Désignation de deux représentants titulaires et de représentants suppléants au SCoTAM.	1	
✕ Point 4.1 – Budget Primitif 2017 - Autorisations de programme : inscription et échéanciers. <i>Annexe : Tableaux AP – inscription et échéanciers</i>	1	
✕ Point 4.2 – Budget Primitif 2017. <i>Annexe : Rapport BP 2017.</i>	1	
✕ Point 4.3 – Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2017.	1	
✕ Point 4.4 – Montants prévisionnels des attributions de compensation pour l'année 2017.	1	
✕ Point 5 – Règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pour la période 2017-2020. <i>Annexe : Règlement d'attribution et de gestion des</i> <i>fonds de concours.</i> <i>Annexe : Convention d'attribution des fonds de</i> <i>concours.</i>	1	
✕ Point 6 – Communication des délibérations prises par le Bureau ; - <i>Annexe : Bureau du 13 mars 2017.</i>	1	
✕ Point 7 – Communication des décisions : - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.</i> - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des marchés</i> <i>publics et avenants.</i> - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions</i> <i>prises en matière de procédures contentieuses.</i>	1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.	10	



Fait à Metz, le 28 mars 2017
 Pour le Président
 Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

